

Donner forme à la politique d'éducation numérique

2020/2135(INI) - 25/03/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 639 voix pour, 24 contre et 25 abstentions, une résolution sur le thème «Donner forme à la politique d'éducation numérique».

Les députés rappellent 42 % des Européens ne disposent toujours pas des compétences numériques les plus élémentaires et que d'importantes disparités existent entre les États membres et au sein de ceux-ci, en fonction du statut socio-économique, de l'âge, du sexe, des revenus, du niveau d'éducation et de l'emploi. Le besoin en compétences numériques (codage, logistique et robotique) va augmenter à l'avenir. Selon les estimations de la Commission, dans un certain nombre de catégories d'emplois, jusqu'à 90 % des emplois sont susceptibles d'exiger des compétences numériques.

La pandémie de Covid-19 a mis en évidence la nécessité de fournir une éducation de qualité pour tous afin de se préparer à d'éventuelles crises futures, de renforcer la résilience à long terme des systèmes éducatifs et de jeter les bases d'une transition numérique réussie.

Le passage soudain à l'apprentissage en ligne et à distance a également révélé un manque de préparation au sein des systèmes éducatifs dans la plupart des régions d'Europe et des lacunes dans les compétences numériques des enseignants, des éducateurs, des parents et des apprenants, ainsi que dans leur capacité à utiliser les technologies numériques de manière efficace et sûre.

Le plan d'action révisé pour l'éducation numérique

Selon les députés, une approche de l'éducation numérique fondée sur les droits, fondée sur le socle européen des droits sociaux, devrait être le principe directeur de la politique d'éducation numérique afin de garantir que le droit à une éducation inclusive et de qualité pour tous devienne une réalité.

Le Parlement s'est félicité, à cet égard, de la mise à jour du plan d'action pour l'éducation numérique et de l'extension de son champ d'application et de son ambition, avec des objectifs spécifiques visant notamment à combler les lacunes persistantes en matière de compétences numériques, à promouvoir un enseignement de qualité en informatique et en technologies de l'information, ou à améliorer la connectivité dans les écoles.

Les députés ont attiré l'attention sur la contribution des Fonds structurels et d'investissement européens, du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, d'Horizon Europe, du corps européen de solidarité, du programme Europe créative et d'Erasmus + au financement de différentes facettes du plan. Ils ont encouragé les États membres à consacrer au moins 10 % du financement de la facilité pour la reprise et la résilience à l'éducation. Ils ont salué l'engagement pris par la Commission de mettre en place un pôle européen d'éducation numérique qui permettra aux États membres de promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement et de formation afin d'améliorer l'offre d'enseignement numérique.

La Commission est invitée à accroître le rôle et la visibilité de l'éducation, y compris l'éducation numérique, dans le Semestre européen.

Favoriser un écosystème éducatif numérique performant

Le Parlement a souligné qu'un internet rapide et fiable et un équipement numérique de qualité dans les établissements d'enseignement, les milieux non formels et au domicile sont des conditions préalables à une éducation numérique efficace.

Le haut débit devrait être considéré comme un bien public et ses infrastructures financées de manière à garantir qu'il soit accessible à tous et abordable pour tous, ce qui est crucial pour réduire la fracture numérique. Les députés ont demandé que des mesures spécifiques et des programmes de financement soient adoptés pour améliorer la connectivité de toutes les écoles, en particulier celles situées dans des zones reculées, rurales et montagneuses.

La résolution a souligné l'importance pour l'UE de prendre l'initiative dans l'éducation numérique en facilitant l'accès aux innovations et aux technologies pour les enseignants, les apprenants et les parents.

La Commission et les États membres sont encouragés à fournir aux écoles (enseignants et élèves) non seulement une assistance technique et une connexion à Internet, mais aussi un soutien nécessaire en matière de logiciels sûrs et fiables, et à promouvoir des modèles flexibles d'éducation et de soutien aux apprenants à distance utilisant des moyens tels que les ressources en ligne, le matériel électronique, les vidéos, le tutorat en ligne et la formation en ligne gratuite.

Améliorer les compétences numériques

Le Parlement a estimé que l'adoption et l'optimisation du potentiel des technologies numériques doivent aller de pair avec la modernisation des programmes d'études existants et des méthodes d'apprentissage et d'enseignement. À cet égard, il a souligné l'importance d'apporter un soutien financier aux cours de formation destinés aux enseignants, ainsi que la nécessité d'aider les parents et les familles à utiliser des outils numériques.

La résolution a également souligné l'importance de développer l'habileté numérique afin de relever le défi que représentent les contenus préjudiciables et illégaux dans l'environnement numérique, y compris en termes de santé mentale et de bien-être, tels que le harcèlement en ligne, y compris les cybermenaces et la cyberintimidation, la pédopornographie, les violations des données et de la vie privée, les jeux en ligne dangereux et la désinformation.

La Commission est invitée à collaborer avec les autorités nationales, régionales et locales afin de mettre en place de nouvelles mesures visant à encourager l'éducation numérique pour les adultes et les personnes âgées.

Enfin, les députés ont insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur une meilleure intégration des filles dans l'éducation numérique dès le plus jeune âge, soulignant la nécessité d'effort commun pour motiver davantage de filles pour l'étude des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques (STIAM).